

Avis de la Bourse

Cotation en Bourse des titres « CIL » suite à l'augmentation de capital de la société décidée par l'AGE du 18 avril 2023

A partir du 15 mai 2023,

- Les **5 000 000** actions anciennes de la société « **CIL** » seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés.
- Les droits d'attribution seront négociables en bourse dans les conditions suivantes :
 - Code Mnémonique : CIL23
 - Code ISIN : TNEOEJK4P2R7
 - Groupe de Cotation : 32
- Les **2 000 000** actions nouvelles gratuites, à attribuer à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes, seront admises et négociables en Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.